



FORMATION TMS PRO

« Devenir personne ressource du projet de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) de l'entreprise »

Public

Toute personne (managers, fonctionnels sécurité...) appelée dans son entreprise à exercer la fonction de personne ressource du projet de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS).

Pré-requis et conditions préalable d'inscription

- 1) **Le Responsable du Projet (chef d'établissement ou autre) doit avoir suivi la formation « Initier, piloter et manager son projet de prévention des troubles musculosquelettiques ».**
C'est une journée de formation organisée par les services prévention Carsat / Cramif / Cgss.
Allez sur le site de votre CARSAT pour vous inscrire à l'une de ses journées !

La formation du **Responsable du Projet** permet notamment d'aboutir à la production d'un premier **livrable : la lettre d'engagement** sur le projet global de prévention des TMS. Il s'agit d'un document de communication élaboré par le chef d'entreprise ou le Responsable du projet qui doit disposer à ce titre de la compétence, de l'autonomie et d'un pouvoir décisionnel suffisant pour engager les moyens nécessaires à la conduite du projet.

Les Personnes Ressources en formation doivent avoir l'assurance de pouvoir mettre en œuvre un projet de prévention des TMS dans leur établissement.

NB : La lettre d'engagement de l'entreprise est un pré requis à fournir obligatoirement à l'organisme de formation avant le début de la formation « Personne Ressource ».

2) Pré requis pour la Personne Ressource

Afin de pouvoir suivre cette formation dans de bonnes conditions, il est nécessaire d'avoir des connaissances de base de prévention des risques professionnels.

En amont de la formation la Personne Ressource devra fournir une attestation de réussite au parcours d'autoformation @01001 « **Acquérir des bases en prévention des risques professionnels** » disponible sur eformation-inrs.fr ou de suivi de la formation « **Obtenir des compétences de base en prévention** » organisée par le service prévention des CARSAT ou justifier une **expérience professionnelle** ou d'un **niveau de formation** suffisant sur la prévention des risques professionnels

Contact pour plus d'informations :

Marie-Pierre Deville
Tel : 06 37 61 30 21
Mail : mp.deville@orange.fr



Objectifs

- Élaborer et animer un projet de prévention des TMS en concertation avec les acteurs concernés
- Mettre en œuvre le repérage, l'analyse et l'évaluation des situations de travail à risque de TMS
- Participer à la recherche d'axes de prévention visant à la transformation des situations de travail et à l'élaboration d'un plan d'actions
- Accompagner l'établissement dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des mesures de prévention
- Assurer une veille dans le temps sur la maîtrise des risques de TMS

Contenu

- La méthodologie de projet
- La démarche de prévention des TMS : atteintes de l'appareil locomoteur en lien avec l'activité professionnelle (AT/MP)
- Les différents facteurs de risque (biomécaniques, psychosociaux, facteurs d'ambiances physiques) et les liens avec les déterminants (notamment organisationnels)
- Le repérage, l'analyse et l'évaluation des situations de travail à risque TMS (aspects méthodologiques et outillage)
- L'élaboration de pistes de transformation des situations de travail et la construction d'un plan d'actions
- La mise en place d'un suivi d'indicateurs de veille

Méthodes pédagogiques

- Exposés didactiques.
- Études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants. Mises en situation.
- Accompagnement du formateur en entreprise.
- Échanges et retours d'expérience

Déroulement et Durée : 6 jours (42 heures)

- **5 jours** (35 heures) en modules (2jours + 2jours + 1jour)
- **+ Un travail intersession d'action dans l'entreprise (environ 2 X 3 jours de travail en entreprise durant les intersessions)**
- **+ 2 demi-journées** d'accompagnement individuel par la formatrice dans l'entreprise.

Nbr de stagiaire par session : 8 personnes maximum

Tarif : Nous consulter

Le prix ne comprend pas les frais annexes du stagiaire (repas, hébergement, déplacements ...etc.)



**Cette formation est éligible à la [Subvention Prévention des risques ergonomiques | ameli.fr | Entreprise](#) qui peut prendre en charge 70% du tarif. (sous conditions)*

Evaluation des acquis de la formation

Les situations d'évaluation sont proposées de façon à permettre une évaluation des acquis de la formation au plus proche des situations réelles de travail (exercices pratiques, quizz, présentation de l'avancée de la démarche), en face à face pédagogique et lors de l'accompagnement. L'évaluation se fait à partir d'une fiche d'évaluation certificative qui permet au stagiaire de faire le point sur sa progression et au formateur de déterminer s'il a acquis les connaissances et les compétences conformément au référentiel de compétence.

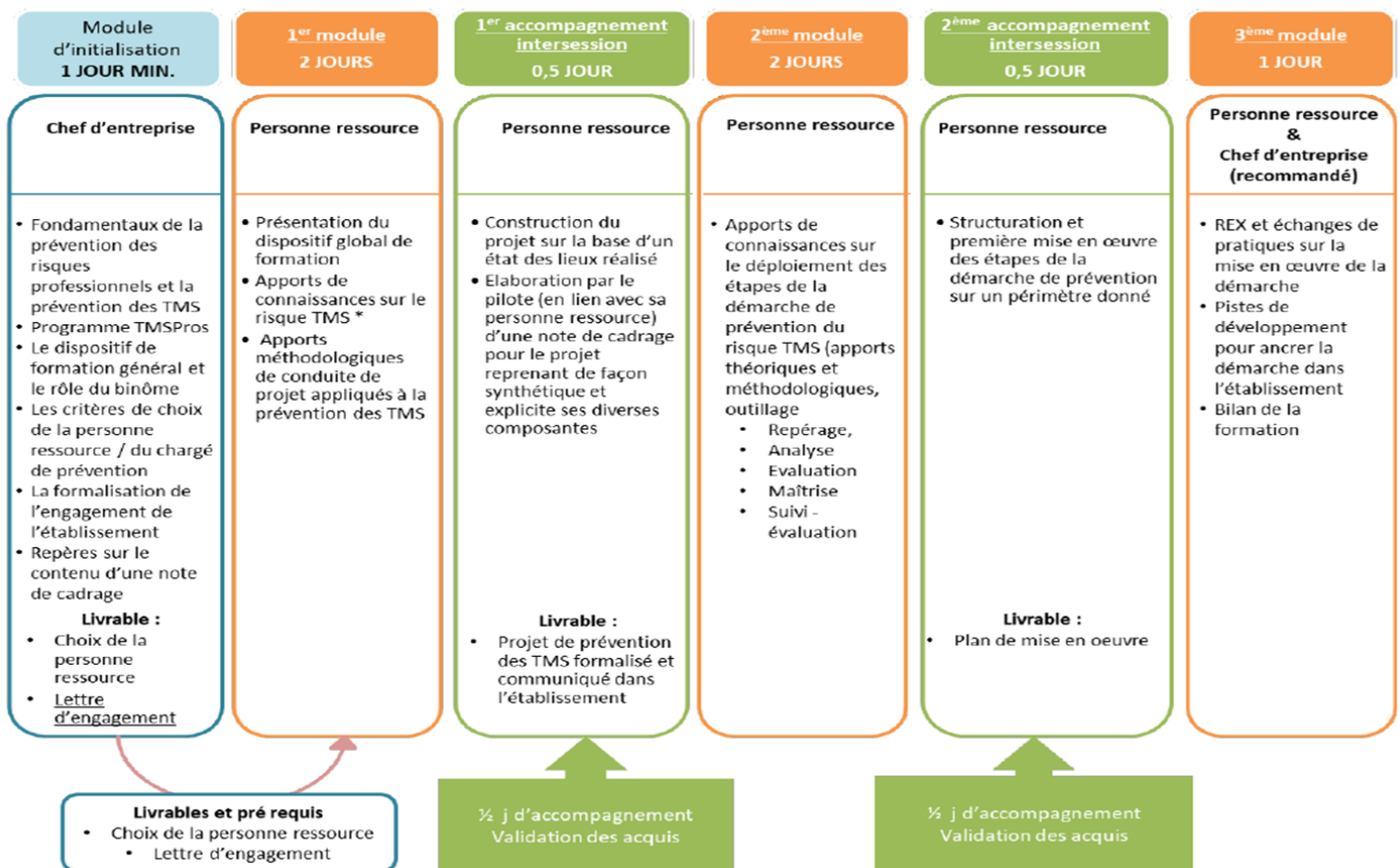


Validation de la formation

La validation des compétences est attestée par la délivrance d'un certificat de personne ressource TMS (modèle national FORPREV). La délivrance de ce certificat nécessite la validation de la totalité des domaines de compétence évalués. Il vous sera également délivré un certificat de réalisation.

La formatrice : Cette formation est assurée par une formatrice certifiée faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS.

Schéma du déroulé de la formation



N'hésitez pas à nous transmettre tout élément susceptible d'avoir un impact sur la formation ou l'accompagnement (situation individuelle spécifique, handicap ou autre)



Comment réserver votre place ?

Remplir et signer le bulletin de préinscription. L'envoi s'effectue par mail **dans un délai d'un mois avant le début de la formation.**

Nous vous contactons systématiquement pour identifier votre besoin valider votre demande.

Toute inscription est confirmée par l'envoi d'une convocation environ 3 semaines avant la date de la session, accompagnée de toutes les informations nécessaires au bon déroulement de votre formation : les horaires, adresse...etc

NB : Avant cette date, **si le nombre d'inscrits est insuffisant** la session peut être **reportée à une date ultérieure.**

Contact pour plus informations :

Marie-Pierre Deville
Tel : 06 37 61 30 21
Mail : mp.deville@orange.fr